

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 9 août 2021 à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Sont présents, Messieurs les conseillers Gilles Tremblay, Roger Landry, Alain Tremblay et Richard Duchesne ainsi que Mesdames les conseillère Sylvie Coulombe et Laurie Godin.

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur le maire, Denis Tremblay.

Assiste également à la séance Monsieur Réjean Hudon, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Monsieur le maire
 2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
 3. Déclaration de conflit d'intérêts
 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12-07-2021, avec dispense de lecture
 5. Suivi du procès-verbal
 6. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 2020
 7. Nomination du Pro-maire
- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ**
8. Bonification des travaux de pavage sur le chemin du Lac à Jim

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

9. Demande de dérogation mineure

LOISIRS ET CULTURE

ADMINISTRATION

10. Autorisation de présenter une demande de financement au Fonds canadien de revitalisation des communautés pour le projet de la cour arrière de l'école Jean XXVIII
11. Liste des comptes : Acceptation
12. Varia :
13. Don et sollicitation
 -
 -
 -
14. Invitation
15. Correspondances
16. Rapport des élus
17. Période de questions
18. Prochaine assemblée ordinaire
19. Levée de l'assemblée

2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12-07-2021, AVEC DISPENSE DE LECTURE

21- 135

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 juillet 2021, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 juillet 2021 tel que rédigé et déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

21- 136

CONSIDÉRANT l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le rapport des vérificateurs de la firme Sylvain Gravel CPA inc. de la Municipalité;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement d'approuver le dépôt des états financiers de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme indiquant un excédent net des activités de fonctionnement de 13 109\$ se terminant le 31 décembre 2020 et d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

	États financiers avant consolidation	États financiers après consolidation
Revenus de fonctionnement	1 610 399	1 724 839
Charges de fonctionnement	1 597 290	1 712 678
Excédent de fonctionnement	13 109	12 161
Conciliation à des fins fiscales	124 053	130 027
Surplus de l'exercice à des fins fiscales	137 162	142 188

7. NOMINATION DU PROMAIRE

21- 137

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité nomme Monsieur Alain Tremblay pro-maire (maire) de cette Municipalité et que Madame Laurie Godin soit nommée, pro-maire (maire) substitut;
- En plus de remplacer le maire aux assemblées de la M.R.C. lorsque ce dernier est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, le pro-maire/la pro-mairesse ou son substitut bénéficie de tous les privilèges conférés au poste de maire par le Code municipal.

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

8. BONIFICATION DES TRAVAUX DE PAVAGE AU LAC-À-JIM

21-138

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme a été en appel d’offres publiques sur le SEAO et dans un journal local pour l’exécution des travaux d’asphaltage d’une partie du chemin du Lac à Jim;

CONSIDÉRANT que l’ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 12 juillet à 15h00 et que les coûts soumissionnés sont inférieurs à notre budget initial;

CONSIDÉRANT que la Municipalité aura des revenus supplémentaires en vendant des terrains au Lac-à-Jim ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise la bonification des travaux de pavage au Lac-à-Jim en ajoutant un tronçon de plus ou moins 300 mètres tout en n’augmentant pas le montant emprunté à être autorisé par le MAMH.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 82 CHEMIN DU LAC TROTTIER

Cet item est reporté

LOISIRS ET CULTURE

ADMINISTRATION

10. AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE LA COUR ARRIÈRE DE L’ÉCOLE JEAN XXIII ET LE CENTRE CULTUREL.

21- 139

ATTENDU QU’UN plan de revitalisation et d’embellissement a été réalisé par le CREST pour la municipalité de Saint-Thomas-Didyme;

ATTENDU QU’une partie des travaux concerne la partie arrière de l’école Jean XXIII et le centre culturel;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise le dépôt d’une demande d’aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés pour la réalisation des travaux de la cour arrière de l’école Jean XXIII et du centre culturel

11. LISTE DES COMPTES

21- 140

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 55 238.11 \$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 10 511.97 \$ les salaires nets au montant de 24 033.91 \$, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de 2 451.95 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Monsieur le conseiller Richard Duchesne et Monsieur le conseiller Roger Landry.

12. VARIA

-

-

-

13. DONS ET SOLLICITATIONS

Nous n'avons aucune demande pour cette séance.

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

- MAMH – Tolérance administrative concernant la transmission du rapport financier 2020

-

16. RAPPORT DES ÉLUS

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

13 septembre 2021

30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-141

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne l'assemblée est levée à 20h30.

Denis Tremblay
Maire

Réjean Hudon
Directeur général et Sec.Trés. par intérim

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussigné, déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 9 août 2021.

Réjean Hudon,
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

PROJET